

L'Association des Saxophonistes d'Andorre, organisatrice de l'**ANDORRA SAX FEST'27**, convoque le **XIII CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRE**, inscrit à la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique, qui se tiendra à Andorre-la-Vieille du **20 au 27 mars 2027**, selon le présent règlement.

BASES

1/CRITÈRES DE SÉLECTION ET INSCRIPTIONS

Le concours sera ouvert à tous les saxophonistes de quelque nationalité qu'ils soient, nés après le **20 mars 1997**.

Le concours est précédé d'une présélection sur vidéo destinée à établir un classement permettant de déterminer les candidats admis aux épreuves en présentiel du concours.

15/07/2026 : date d'ouverture des candidatures de la procédure de sélection vidéo.

18/10/2026 : date de clôture des candidatures de la procédure de sélection vidéo.

1/11/2026 : notification aux candidats des résultats de la procédure de sélection vidéo

Le prix d'inscription pour la sélection de vidéos est de **59 €**, payable au moment de l'inscription uniquement par VISA ou MASTERCARD. L'objectif de la redevance n'est pas simplement de générer des revenus, mais plutôt de couvrir les coûts opérationnels et administratifs associés au processus de sélection. Il s'agit notamment des coûts liés à l'examen des candidatures, à l'évaluation des candidats et à la gestion des communications. Par conséquent, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, que le candidat soit retenu ou non pour participer au concours. Inscriptions à www.andorrasaxfest.com

La date limite pour le paiement de l'inscription à la présélection vidéo est le **18 octobre 2026**.

En cas d'être sélectionné pour participer aux épreuves en présentiel du concours, les frais d'inscription supplémentaires s'élèvent à **190 €** et doivent être payés avant le **8 novembre 2026** par VISA OU MASTERCARD uniquement. Le paiement de ces frais d'inscription vous donne le droit de participer. Veuillez noter que les places sont limitées et que certains candidats ne seront pas admis en raison de la forte demande. Aucun remboursement ne sera effectué. Les recettes provenant des inscriptions contribuent à couvrir les frais de fonctionnement du concours.

La demande d'inscription se fera moyennant le formulaire de la page web officielle du concours (www.andorrasaxfest.com) à laquelle il faudra joindre les documents qui suivent:

a) Photographie récente de type pièce d'identité : de face, sur fond clair, visage découvert, sans lunettes de soleil ni accessoires, expression neutre et regard direct vers l'objectif. (à envoyer via le formulaire d'inscription en cas de réussite à la présélection vidéo)

b) PDF de la Carte Nationale d'Identité ou du PASSEPORT

L'envoi du formulaire d'inscription implique l'acceptation inconditionnelle des présentes bases.

1.2/ ENVOI DE VIDÉO POUR LA SÉLECTION

Le candidat doit envoyer la vidéo suivante

Fantaisie n° 2 extraite des 12 Fantaisies pour flûte seule de Georg Philipp Telemann, TWV 40:2–13.

(Tonalité et instrumentation libres)

Ce fichier vidéo devra être envoyé via WeTransfer, SwissTransfer ou tout autre service équivalent à l'adresse videos@andorrasaxfest.com, au plus tard le **18 octobre 2026**.

1.3/ SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DE LA VIDÉO

Nom du fichier: NOM_PRENOM_TELEMANN

Résolution: minimum 640 x 480 pixels. Format: uniquement mp4.

Le fichier vidéo ne doit pas dépasser 2 GB

Dans la vidéo, le candidat doit être parfaitement visible à tout moment sur l'écran et l'angle de la caméra doit être fixe.

Le candidat doit être filmé en une seule prise. Aucun montage de la vidéo ne sera accepté.

Toutes les vidéos sont visionnées en toute confidentialité par l'équipe organisatrice du concours pour s'assurer qu'aucune astuce technique n'a été utilisée.

Il appartient à l'équipe organisatrice du concours de décider si une vidéo est inadmissible en raison d'une qualité technique insuffisante ou d'un non-respect des normes de capture vidéo définies ci-dessus.

Dans ce cas, l'équipe organisatrice du concours se réserve le droit de demander au candidat de fournir une nouvelle vidéo.

2/ PROGRAMME

La formalisation de l'inscription (accréditation et remise du kit de bienvenue) pourra se faire le **20 mars 2027 de 12h00 à 20h00 au Centre de Congressos d'Andorra la Vella**. Les participants au concours devront y être obligatoirement présents pour recevoir leurs horaires de concerts et leur absence sera comprise comme leur renonciation au concours.

En cas d'impossibilité d'être présent pour des raisons extraordinaires et justifiées, le comité organisateur l'évaluera et prendra une décision.

Les horaires définitifs de l'ordre de passage de la première épreuve seront communiqués par courrier électronique, sur le site web et sur les réseaux sociaux officiels à partir de **20h00 le 20 mars 2027**.

2.1/ ESSAIS DANS LA SALLE DE COMPÉTITION

La première phase du concours se déroulera dans **l'Auditorium du Centre de Congressos d'Andorra la Vella**.

Sachant que la première phase du concours est directe et sans répétition préalable avec le pianiste, un temps d'essai de la salle est établi qui aura lieu le **20 mars 2027 de 12h00 à 20h00**. Le concours comprendra les phases suivantes:

2.2/ 1ère PHASE

Elle aura lieu le **21, 22 et 23 mars 2027** dès **9h00** à l'**Auditorium du Centre de Congressos du Comú d'Andorra la Vella**. Les candidats sont tenus de se présenter au bureau du concours, sur le lieu du concours, **20 minutes avant l'heure prévue de leur prestation**. L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Au cours de cette épreuve, chaque candidat interprétera deux œuvres imposées. La durée maximale de cette épreuve est fixée à 10 minutes par candidat. Au terme de cette durée, le Jury mettra fin à la prestation et invitera le candidat suivant à se présenter.

Afin de garantir le bon déroulement du concours et le respect de l'horaire prévu, il ne sera pas autorisé de quitter la scène entre deux œuvres pour changer d'instrument. Tout changement d'instrument devra être effectué sur scène.

Un maximum de 18 participants sera admis à la 2ème phase.

Œuvres obligatoires

Vocalise-Etude pour Voix Elevées, Oliver Messiaen

Sans répétition préalable avec piano. (Tonalité originale, Instrumentation libre)

Choisir et interpréter l'une des deux études suivantes extraites de *10 Études dans le Style Contemporain* d'Alain Margoni (Éditions Billaudot) :

n° 4 – Bartokiana / n° 5 – Stravinsky (saxophone soprano)

2.3/ 2ème PHASE

Elle aura lieu le **25 mars 2027 à 8h50** à l'**Auditorium du Centre de Congrès du Comú d'Andorra la Vella**. Les candidats sont tenus de se présenter au bureau du concours, sur le lieu du concours, 20 minutes avant l'heure prévue de leur prestation. L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Au cours de cette épreuve, chaque candidat interprétera deux œuvres. La durée maximale de cette épreuve est fixée à 20 minutes par candidat. Au terme de cette durée, le Jury mettra fin à la prestation et invitera le candidat suivant à se présenter. Afin de garantir le bon déroulement du concours et le respect de l'horaire prévu, il ne sera pas autorisé de quitter la scène entre deux œuvres pour changer d'instrument. Tout changement d'instrument devra être effectué sur scène.

Un maximum nombre de 6 participants seront admis à la phase Finale.

Première œuvre:

Sonate, Edison Denisov

Deuxième œuvre libre:

Pièce en solo originale pour les membres de la famille du saxophone au choix du participant. L'oeuvre doit être publiée et les transcriptions ne seront acceptées que si elles sont faites par le compositeur et sont publiées. Des copies devront être facilitées aux membres du jury. Il est recommandé que la pièce dure moins de 12 minutes. La pièce peut durer plus de 12 minutes mais le jury se réserve le droit d'arrêter l'interprétation passées les 12 minutes.

2.4/ PHASE FINALE

La phase finale avec orchestre aura lieu le **27 mars 2027 à 15.00 heures à l'Auditorium du Centre de Congrès du Comú d'Andorra la Vella**. Les finalistes auront deux répétitions avec l'orchestre : la première aura lieu le 26 mars 2027 et la seconde le 27 mars 2027.

Les candidats sont tenus de se présenter au bureau du concours, sur le lieu du concours, 20 minutes avant l'heure prévue de leur prestation. L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Les six candidats qualifiés pour la Finale interpréteront:

Concerto, Op. 26 – Paul Creston (Éditions G. SCHIRMER, Inc.)

Toutes les épreuves du concours seront ouvertes au public.

3/ LE JURY

Le Jury du Concours est en cours de désignation.

Chaque membre du Jury évaluera l'ensemble des candidats, à l'exception de ses propres élèves. À l'issue de cette évaluation, chaque membre du Jury établira un classement individuel des candidats. Le classement final de chaque épreuve sera établi à partir de la combinaison des classements individuels des membres du Jury, selon un système conçu pour limiter les biais individuels d'évaluation et garantir un résultat juste et équitable.

Afin de renforcer la transparence et l'impartialité du processus d'évaluation, l'organisation publiera, à l'issue de chaque épreuve du concours, les classements individuels établis par chacun des membres du Jury, ainsi que le classement final correspondant.

Les candidats éliminés à l'issue de chaque épreuve auront la possibilité d'échanger avec les membres du Jury au sujet de leur prestation.

4/ ACCOMPAGNEMENTS AVEC PIANO

Pour la première phase, l'organisation du concours facilitera un pianiste, qui accompagnera les candidats à l'épreuve sans répétition avec piano au préalable.

Pour la deuxième épreuve, les candidats peuvent être accompagnés par leur propre pianiste. Si ce n'est pas possible, l'organisation mettra un pianiste accompagnateur à leur disposition, sur demande, au tarif de 35 € par séance de 25 minutes.. **Ce montant peut être déduit du prix de 200 € pour les participants qui n'accèdent pas à la phase finale, ou des prix des finalistes.**

Les demandes pour pianiste accompagnateur, pourront être effectuées par les participants qui auront passé la 1ère phase du concours. Les répétitions s'organiseront dûment à la fin de la première phase et seront programmées pour le **24 mars 2027, entre 9.00 et 16.45 heures. Les répétitions auront lieu dans la salle de concours Auditorium du Centre de Congressos d'Andorra la Vella.**

5/ SALLES DE RÉPÉTITION

L'organisation mettra à la disposition des candidats un total de 20 salles de répétition au Centre Culturel La Llacuna. L'utilisation de ces salles sera soumise à une durée maximale fixée par l'organisation, laquelle pourra varier en fonction de l'épreuve du concours, de la catégorie et des nécessités d'organisation.

Les réservations pourront être effectuées via la plateforme de réservation en ligne, qui sera mise en service pendant le concours, ou, en cas de problème technique, directement à La Llacuna.

Le règlement d'utilisation des salles sera publié par l'organisation et devra être strictement respecté. L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès aux salles en cas d'utilisation abusive ou de non-respect du règlement.

6/ PRIX

Les prix suivants seront attribués :

Les prix des finalistes seront versés par virement bancaire au cours du mois d'août 2027.

Premier prix

Saxophone alto SELMER PARIS Supreme, offert par SELMER PARIS.

8.000 €

Une semaine de séjour (hébergement, repas et transports locaux) prise en charge, ainsi qu'un récital rémunéré de saxophone et piano dans le cadre de l'ANDORRA SAX FEST 2028.

Un récital rémunéré de saxophone dans le cadre de la saison 2028 du Festival CLASSICAND (Andorre).

Un récital rémunéré de saxophone et orgue dans le cadre de la saison 2027 du Festival International d'Orgue d'Andorre.

Nomination en qualité de membre du Jury du XI^e Concours International d'Andorre pour Jeunes Saxophonistes 2028, dans le cadre de l'ANDORRA SAX FEST 2028.

Deuxième prix

5.000 €

Récital de saxophone et quatuor à cordes pendant le cycle de Concerts Colors de Música d'Escaldes-Engordany (Andorra), juillet/août 2027.

Troisième prix

4.000 €

Quatrième prix

2.000 €

Cinquième prix

2.000 €

Sixième prix

2.000 €

DEUXIÈME PHASE : 200 € pour chaque participant qui ne passe pas à la PHASE FINALE.

7/ PARTITIONS

L'utilisation de partitions originales est obligatoire.

8/ COÛTS

Le prix d'inscription pour la sélection de vidéos est de **59 €**.

Inscription au Concours: **190 €**.

Le prix de l'inscription doit être réglé moyennant la page web officielle: www.andorrasaxfest.com

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, pandémie, etc.) obligeant l'Équipe Organisatrice de la Compétition Organisatrice à annuler les tours qui se déroulent en Andorre, les frais d'inscription pour les tours publics (**190 €**) seront remboursés au candidat. Dans tous les cas, les frais d'inscription à la présélection vidéo (**59 €**) resteront acquis à l'organisation.

9/ DÉPLACEMENT ET LOGEMENT

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont entièrement à la charge des participants.

L'organisation mettra à la disposition des participants une liste d'hôtels proposant des conditions préférentielles.

Pour se rendre en Andorre en transports publics, les options les plus courantes sont de voyager en avion, en train ou en autocar jusqu'à Barcelone ou Toulouse, puis de poursuivre le trajet en autocar régulier jusqu'en Andorre.

10/ DROITS DE PUBLICITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Du fait de leur inscription au concours, les participants au concours autorisent l'Organisation à utiliser leurs noms, détails biographiques et image, pour toute publication ou publicité ou autres en relation avec le Concours.

L'ANDORRA SAX FEST, en tant qu'organisateur du concours, est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle qui résultent ou puissent être relationnés au concours. Ceci inclue – mais n'est pas exclusif - tous les droits d'un quelconque enregistrement, photographie, vidéo et/ou retransmission ou émission (en direct, différée ou future), dans tous les formats actuels et/ou futurs, de l'ordre national ou international, dans toutes les phases et concerts. Les participants n'auront droit à aucune compensation.

Les prestations des trois épreuves du concours seront retransmises en direct (streaming) sur le site officiel (www.andorrasaxfest.com) ainsi que sur la chaîne YouTube officielle « AdolpheSaxTV ».

L'inscription au concours implique l'acceptation expresse par le participant de la cession de ses droits à l'image et des droits de captation et d'enregistrement, sans que cette cession n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

11/ CODE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE

Le port d'une tenue de concert formelle est obligatoire pour tous les participants, tant lors de la Finale du concours que de la cérémonie de remise des prix. Le respect de cette exigence constitue une condition indispensable pour participer à ces manifestations officielles du concours.

11/ RESPONSABILITÉ

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de tout autre incident pouvant survenir aux participants dans le cadre de leur participation au concours, ainsi qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration de leurs instruments, de leur matériel ou de leurs effets personnels.

Il appartient à chaque participant de souscrire une assurance couvrant les frais médicaux, les accidents et le voyage, offrant une couverture adéquate pendant toute la durée de son séjour en Andorre. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'absence ou d'insuffisance de cette couverture d'assurance.

12/ AUTRES CONSIDÉRATIONS:

Les décisions de l'organisation pour toutes les questions qui ne seraient pas incluses dans ces bases seront fermes et définitives.

En cas d'un quelconque désaccord, les communications adressées au jury devront être rédigées en catalan, espagnol, français ou anglais.

Les lois applicables au concours et aux droits contractuels, matériels ou immatériels ou autres seront ceux qui dérivent de la législation de la Principauté d'Andorre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter avec l'organisation: contact@andorrasaxfest.com.

Note: L'organisation du festival Andorra sax fest se réserve le droit de faire des modifications, des actualisations ou des annulations des différents concerts ou actes programmés et annoncés et diffusés et ce sans avis préalable et au moment nécessaire.